

EKISTACK : des cales décalées

L'aventure Ekistack commence en 2006. « Ayant été responsable de projets dans l'échafaudage scénique, j'ai été confronté à des remarques concernant la fiabilité des cales », explique Laurent Placé, créateur de l'entreprise, âgé de 42 ans, « C'est alors que je me suis rendu compte que rien n'existait sur le sujet. Aucune norme, aucune réglementation. » Inventeur dans l'âme, Laurent Placé décide de créer une cale, avec un cahier des charges des plus exigeants, validé par le syndicat des échafaudeurs. La société Ekistack voit le jour en 2010. Laurent Placé confie la conception de ses cales à un bureau d'études de Sophia Antipolis. « Je voulais m'engager sur un produit de haute qualité avec, en plus, un volet développement durable et une vocation sociale ». Ainsi, les cales Ekistack sont entièrement réalisées à partir de déchets plastiques recyclés et fabriquées, en partie, dans un Esat qui emploie des personnes en situation de handicap.

« Nous avons fabriqué 12000 cales depuis la création de l'entreprise, souligne Laurent Placé, Mais nous sommes confrontés à une évolution lente des mentalités. Par habitude, les entreprises optent pour des cales en bois qui sont jetées après utilisation, alors que les cales Ekistack, un peu plus chères à l'achat, sont garanties 3 ans et sont rentables en moins d'un an ».

EDF, Total et d'autres sociétés font désormais confiance à Ekistack, démontrant ainsi une conquête possible de ce marché. « Ce qui est très positif c'est que les clients qui ont acheté nos produits une première fois restent à nos côtés et continuent à se fournir chez nous. »

www.ekistack.fr



3, avenue
des Ormes
91210 Draveil

Tél. : 06 74 63 40 76